

UNE AGENCE POUR L'EAU

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'engage depuis plus de 40 ans au côté des élus et des usagers de l'eau pour protéger l'eau du Bassin Artois-Picardie afin de fournir à tous une eau de bonne qualité.

Etablissement public du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, elle est l'une des 6 agences de l'eau chargées de mettre en oeuvre la politique nationale de l'eau et des milieux aquatiques.

L'Agence de l'Eau collecte, par le biais de la facture d'eau, des redevances auprès de tous les usagers de l'eau - agriculteurs, industriels ou particuliers - soit pour l'eau prélevée soit pour les eaux usées rejetées. C'est ce que l'on appelle le principe du « pollueur-payeur ».

Ces redevances sont ensuite redistribuées sous forme d'aides financières, de subventions ou encore de prêts, en faveur de ces mêmes usagers qui mettent en oeuvre des actions de lutte contre la pollution de l'eau : dans le domaine de l'assainissement, de l'eau potable ou de la restauration des cours d'eau par exemple.

Le montant des aides et des redevances est décidé dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention approuvé et adopté par le Conseil d'Administration, après avis du Comité de Bassin. Ces derniers réunissent les collectivités territoriales, les usagers de l'eau et les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le rôle de l'Agence et des instances de bassin, est d'assurer la cohérence de toutes les interventions destinées à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. C'est aussi de définir les secteurs prioritaires d'intervention au regard de la réglementation européenne et nationale.

Le 9^{ème} programme a mobilisé un milliard d'euros. Il s'achèvera en 2012.

Le 10^{ème} programme couvrira les années 2013-2018.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

Mission Mer du Nord

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 76 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie

64 bis, rue du Vivier - CS 91160
80011 Amiens Cedex 01
Tél : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral

Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson
BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer cedex
Tél : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

PASSE À POISSONS D'AUCHY LÈS HESDIN



Crédits Photo: S.M.SAGE Canche/ FDAAPPMA80/AEAP - Conception graphique AEAP - IPNS septembre 2012.



www.eau-artois-picardie.fr



Truite de mer dans la passe à poissons



Passé à ralentisseurs pour les truites et les saumons



Tapis brosse pour les anguilles



Anguille

CONSTRUCTION D'UNE PASSE À POISSONS À AUCHY LÈS HESDIN

Le barrage d'Auchy lès Hesdin se situe dans la commune du même nom, sur la Ternoise, un cours d'eau classé « à grands migrateurs » géré par le Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche (SAGE).

Les eaux de la Ternoise ont la caractéristique d'héberger une faune piscicole riche et notamment des poissons migrateurs tels que les saumons, les truites ou encore les anguilles. Or le barrage d'Auchy lès Hesdin constituait une limite à la migration de ces espèces.

Afin de permettre la libre circulation des poissons migrateurs et de conserver l'usage hydroélectrique du barrage, il a été décidé de construire une « passe à poissons » : un ouvrage qui permet aux espèces de franchir le barrage et d'accéder à des habitats favorables à

l'amont, ou encore de regagner l'aval du cours d'eau vers la mer.

Les travaux réalisés et financés par l'Agence de l'Eau concernent la construction des dispositifs de franchissement de l'ouvrage. Ceux-ci s'adaptent aux différentes espèces, selon qu'il s'agisse de salmonidés* ou d'anguilles.

Pour les premiers, le dispositif consiste en des ralentisseurs permettant d'affaiblir le courant ; la hauteur d'eau étant trop importante pour être franchie en une seule fois, des zones de repos ont donc été aménagées.

Pour les seconds, des rampes sont mises en place. En effet, les anguilles ne peuvent pas nager en pleine eau dans un courant important, elles ont en effet besoin de rugosités pour faciliter leur reptation, en l'occurrence dans le cas présent, un revêtement synthétique de type « tapis brosse ».

Ces dispositifs complètent les travaux déjà entrepris soit sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du SAGE de la Canche, et antérieurement par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Pas de Calais, soit par les propriétaires eux-mêmes. Les travaux améliorent la circulation des espèces piscicoles.

A noter qu'un suivi biologique de l'aménagement sera réalisé. Il permettra de s'assurer de l'efficacité de la passe à poissons et de l'accomplissement du cycle de développement des espèces piscicoles.

Les travaux ont été inaugurés le 26 septembre 2012.

*salmonidés : Famille de poissons vivant dans des eaux courantes tels que saumons, truites, ombres etc

COÛT DE L'OPÉRATION:

404 906 €^{TTC}

Participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie:

246 426 €^{TTC}